

La coviabilité socio-écologique : du concept à l'action

La coviabilité peut se définir comme le fait que la viabilité d'une entité, un être vivant, un écosystème, une société, etc., dépend de la viabilité d'une autre entité. Tout système dépend d'autres systèmes pour sa propre survie et son développement.

→ l'action à engager porte sur la régulation qui permet de maintenir le système dans la viabilité et donc dans la coviabilité.

Entrer dans le vivant c'est prendre conscience que **l'humain est un être vivant parmi tous les autres**. Il intègre les écosystèmes dont il fait partie au même titre que les arbres, oiseaux, rivières, etc.

→ l'humain participe à la biosphère, au commun du vivant

Face à l'urgence écologique, l'état de viabilité est un impératif qui rend caduque toute idée de « développement ».

→ Sortir de l'ère anthropocène et se donner des objectifs de coviabilité pour **réintroduire l'humain dans un collectif composé d'humains et de non-humains**.

Le processus transformatif doit prendre en considération le rapport symbiotique de peuples autochtones avec le vivant. En découle la nécessité de déterminer un seuil de viabilité propre à chaque territoire. Ce dernier repose à la fois sur les interactions sociétés/écosystèmes, les contraintes sociales et écologiques, puis les régulations locales.

→ **Le seuil de viabilité issu de cette symbiose conduit à celui de la coviabilité** (un collectif n'est viable que si toutes ses entités sont co-viables entre elles).

En pratique, l'objectif est de parvenir à **un état de coviabilité** au sein du territoire par l'ajustement des comportements, des pratiques, des façons de faire et par la prise de décision des acteurs locaux.

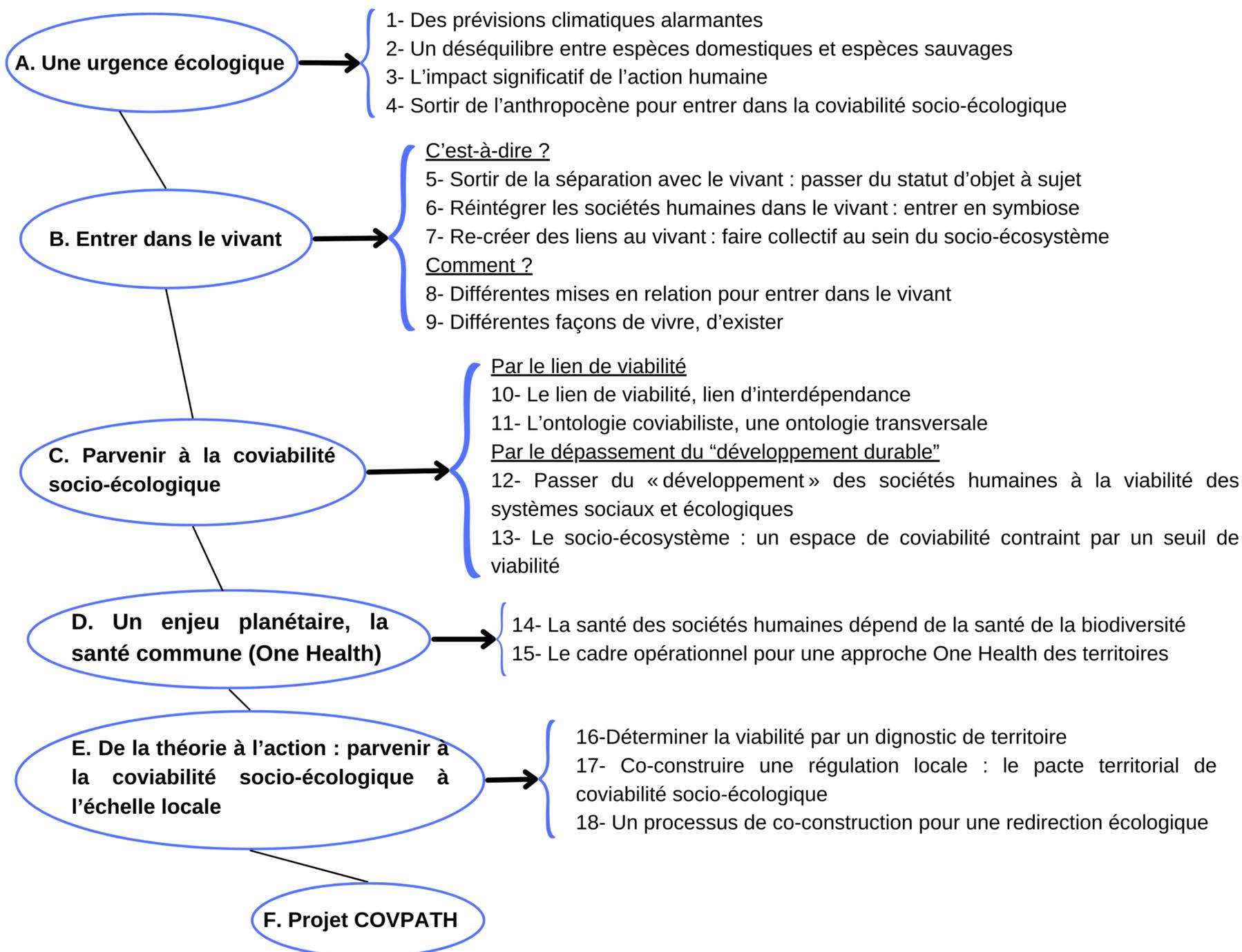
→ Organiser ce **rapport des êtres humains aux non-humains** et le mettre en forme par des régulations.

L'acceptation sociale nécessite une **légitimité locale** des normes et des orientations des politiques publiques : c'est à l'échelle du territoire local que cette légitimité doit se réaliser. Comment ? par la **co-construction d'un pacte de coviabilité territoriale**.

→ Décider ensemble ce que l'on fait de notre territoire, comment on y vit, comment on anticipe et on s'adapte au changement climatique. Il s'agit **d'élaborer une véritable intendance territoriale au sein de la gouvernance locale** en relation avec les échelles régionale, nationale et internationale.

Pour ce faire, il est nécessaire de partir du diagnostic du niveau de coviabilité existant sur le territoire, sur la base d'un curseur de coviabilité qui est à élaborer au travers d'indicateurs localement définis.

Plan des posters



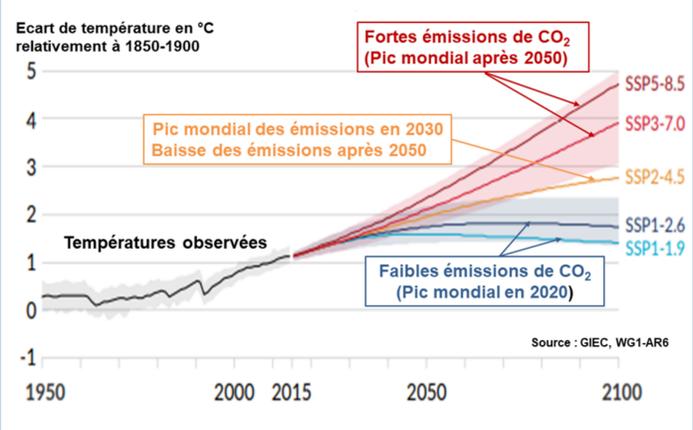
A. Une urgence écologique : climatique, effondrement de biodiversité, désertification, pandémies, pollution...



Elévation des températures et du niveau des eaux, imprévisibilité, aléas climatiques violents et récurrents, accroissement de la paupérisation, insécurité alimentaire croissante...
Quelle habitabilité à venir de la planète ?

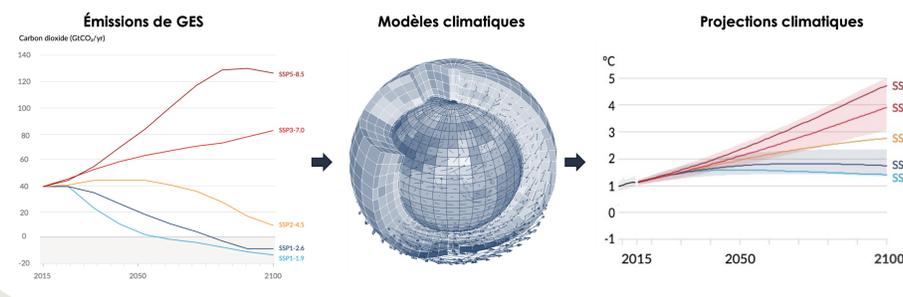
1- Des prévisions climatiques alarmantes

Les cinq scénarios illustratifs analysés par le GIEC



Trajectoires de réchauffement planétaire selon les cinq scénarios SSPx-y retenus dans le résumé pour décideur du GIEC

Un « scénario SSPx-y » est une trajectoire d'émissions de GES et de réchauffement associé.



Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) sont des narratifs, traduits en ensembles d'hypothèses socio-économiques (Population, Éducation, Urbanisation, PIB).
Ils décrivent des évolutions alternatives de la société future en l'absence de changement climatique ou de politique climatique.
Cinq narratifs ont été construits par le GIEC.

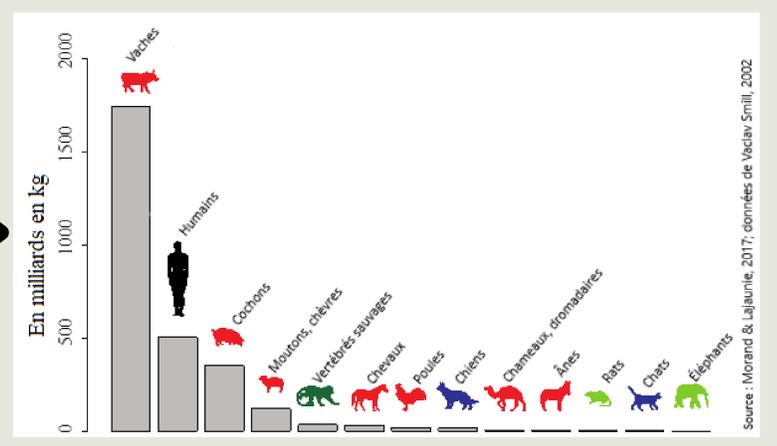
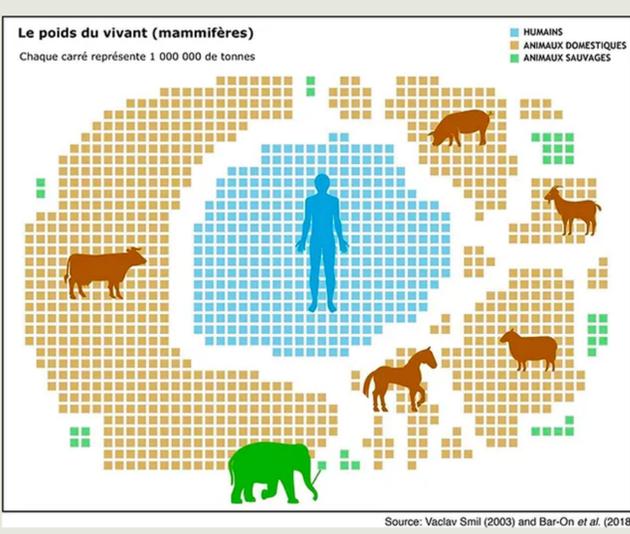
L'impact du changement climatique est différent suivant les régions du monde.

Les régions du monde sont groupées en cinq classes, en fonction des impacts climatiques. La période de référence correspond au milieu du XXI^e siècle ou un réchauffement mondial moyen de + 2 °C, par comparaison avec une période de référence climatologique 1960-2014.

Source : Giec, 1er groupe de travail, 2021

Les instances et organisations internationales emploient un vocabulaire majoritairement anthropocentré et utilitariste conduisant à maintenir la séparation entre les humains et les non-humains (ex: services écosystémiques, la nature, le développement durable, santé humaine, etc.)

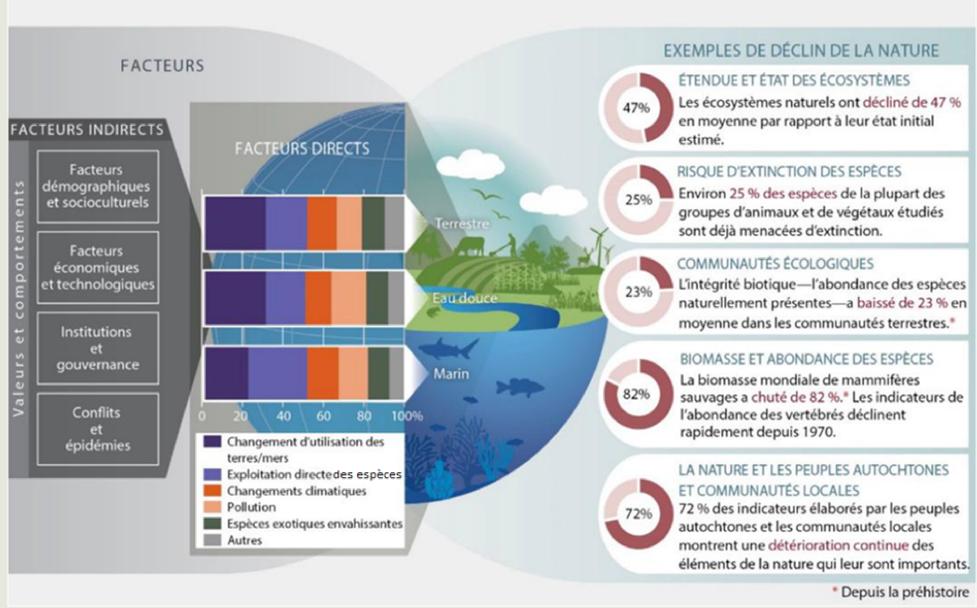
2- Un déséquilibre entre espèces domestiques et espèces sauvages



La part des animaux sauvages ne représente plus que 4% de la faune sur terre. Les 96% restants sont des animaux domestiques. Cette promiscuité a de nombreuses conséquences tant pour le bien-être animal que pour la santé globale

3- L'impact significatif de l'action humaine

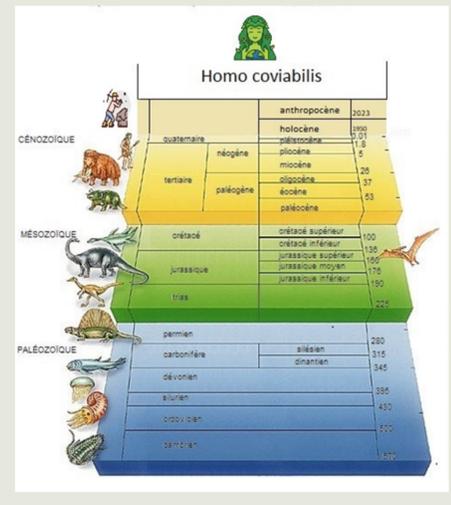
Niveau de réchauffement global de 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès 2030 (eu égard la baisse des émissions de gaz à effet de serre) avec des conséquences délétères :



- Impact sur l'accès à l'eau et augmentation des périodes de sécheresses
- Augmentation des maladies épidémiques, combinaison chaleur et humidité néfaste pour la santé, hausse du taux de radiation solaire
- Effondrement de la biodiversité, impacts significatifs sur les cultures, les océans et les forêts

4- Sortir de l'anthropocène pour entrer dans la coviabilité socio-écologique

L'ère de l'anthropocène se distingue par la place prédominante des humains dans la biosphère



Nécessité de se réinventer : sortir de l'ère de l'anthropocène pour tendre vers l'ère de la coviabilité socio-écologique

Source : IPCC, Synthesis report of the IPCC Sixth assessment report (AR6), Summary for Policymaker, 2023
Source : IPBES, Le rapport mondial d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019

B. Entrer dans le vivant

Entrer dans le vivant c'est prendre conscience que l'humain est un être vivant parmi tous les autres.

Il intègre les écosystèmes dont il fait partie au même titre que les arbres, les oiseaux, les rivières, etc.

→ Les sociétés humaines participent à la biosphère, au commun du vivant

5- Sortir de la séparation avec le vivant : passer du statut d'objet à sujet

Sociétés occidentales ou occidentalisées



Biosphère / Vivant non-humain

Les sociétés occidentales, occidentalisées, ou dites "modernes" considèrent que l'humain est extérieur au vivant (appelé nature).

En opérant cette séparation entre nature et culture, le monde capitaliste légitime toutes les exploitations et les marchandisations des entités composant le vivant.

6- Réintégrer les sociétés humaines dans le vivant : entrer en symbiose

Sociétés occidentales ou occidentalisées



Biosphère / Vivant non-humain

Face à cette véritable agression du vivant, il devient nécessaire de réintégrer les sociétés en son sein et de facto, les humains dans la biosphère.

Cette **relation symbiotique*** sera effective par la re-création de **liens au vivant**.

*Symbiose : association étroite de deux ou plusieurs organismes différents, mutuellement bénéfique, voire indispensable à leur survie.

Comment ?

9- Différentes façons de vivre, d'exister

Apparaît le Collectif, par le fait que **tout groupe humain ne se compose pas que d'humains, mais également de non-humains** que sont les rivières, arbres, oiseaux, poissons, prairies, berges, îles, etc., tout ce qui compose l'espace de vie du groupe.

Ce sont les liens que le groupe entretient avec ces entités qui composent son monde et s'organisent autour des façons d'être, de penser et de faire.

→ l'existence est faite d'interactions, de dépendances et d'interdépendances.

Ce qui "fait monde" ensemble entre dans une forme de solidarité (interdépendance) et dans des façons d'exister (ontologies).

Les ontologies ne sont pas cloisonnées car des individus issus d'une société subordonnant les humains sur les non-humains peuvent également avoir un autre type de relations.

Exemple : personnes qui entretiennent des relations privilégiées, notamment par la communication, avec des animaux ou des plantes.

À retenir : les relations au vivant sont bien différentes à travers le monde, par la diversité des populations qui le compose. Les différentes façons d'exister, d'être en relation avec les non-humains se dénomment "ontologies", un terme nécessaire pour préciser les interactions aux écosystèmes, espèces, milieux, etc.

7- Recréer des liens au vivant : faire collectif au sein du socio-écosystème



Ces liens doivent traduire une volonté de vivre ensemble avec le vivant.

Celle-ci doit s'inscrire dans des réalités territoriales endogènes.

Ce n'est qu'en envisageant une nouvelle manière d'habiter le monde que les humains et les non-humains pourront faire **collectif*** au sein d'un **socio-écosystème****.

*Collectif : rassemblement d'une multiplicité d'humains et de non-humains afin qu'ils parlent d'une seule voix. Des enjeux politiques se dessinent à partir du collectif.

**Socio-écosystème : systèmes complexes formés de composantes biophysiques (écologie, faune, flore, etc.) et sociétales (institutions, économie, politique, etc.), en constante interaction.

8- Différentes mises en relation pour entrer dans le vivant

Besoin de se dégager de la séparation au vivant pour le réintégrer au moyen de liens traduisant des façons d'exister ou d'habiter le monde.

Existence de multiples relations faites de liens

Une façon d'habiter le monde peut se matérialiser via des relations faites de liens :



d'identification : à un animal, une plante, un arbre...



de communication : auprès d'un esprit de la forêt, de la rivière...



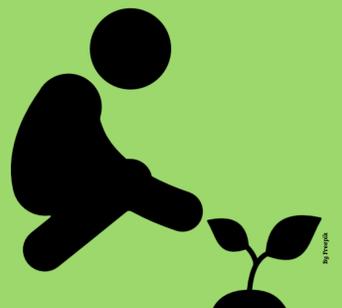
d'analogie : l'humain est une partie de la chaîne de la vie, il l'intègre comme une autre entité au même niveau



L'ontologie se définit par la façon des groupes sociaux **d'être et d'exister, de vivre le monde** partant des identifications culturelles qui leur sont propres. L'ontologie n'est pas un synonyme de « culture », mais entre dans le champ des interactions entre les êtres vivants.

Ontologie = Manière de **vivre** le monde

Paradigme = Manière de **voir** le monde



C. Parvenir à la coviabilité socio-écologique par le lien de viabilité

10- Lien de viabilité, lien d'interdépendance

La relation au vivant ne peut se définir que dans une relation de viabilité* car toute société humaine ne peut perdurer que par une relation avec ce qui la fait vivre, exister : l'air, les plantes, l'eau, la terre, la forêt, la rivière, les récifs coralliens, les animaux, etc.

Une société humaine, ou un écosystème comme une forêt, ne peut rester viable que si ce qui l'entoure, l'espace dans lequel elle se trouve avec la diversité de ses composants est également viables. Il n'y a donc de viabilité que par de la coviabilité, c'est-à-dire que l'un n'existe que grâce aux autres qui lui permettent de vivre.



*Viabilité : Qui est susceptible de durer, de continuer d'exister

Dans cette interdépendance humains/non-humains ou des sociétés aux systèmes écologiques, il n'est plus possible de tout centrer sur l'humain uniquement, en définissant un rapport homme/nature.

La viabilité même des sociétés humaines dépend de leurs modes de relations avec le reste du vivant: les arbres, animaux, biodiversité, milieux forestiers, maritimes, etc.

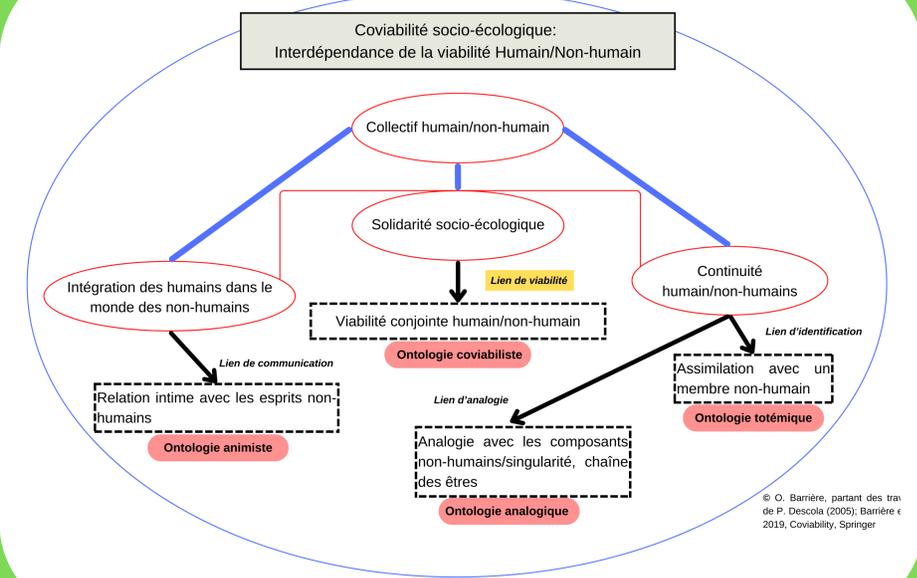
→ nécessité de s'ouvrir à d'autres formes relationnelles au vivant, en dépassant le cadre « naturel » en se concentrant sur l'être dans sa façon d'exister ou d'habiter le monde.



Tout système humain ou non-humain dépend d'autres systèmes pour sa survie et sa durabilité.

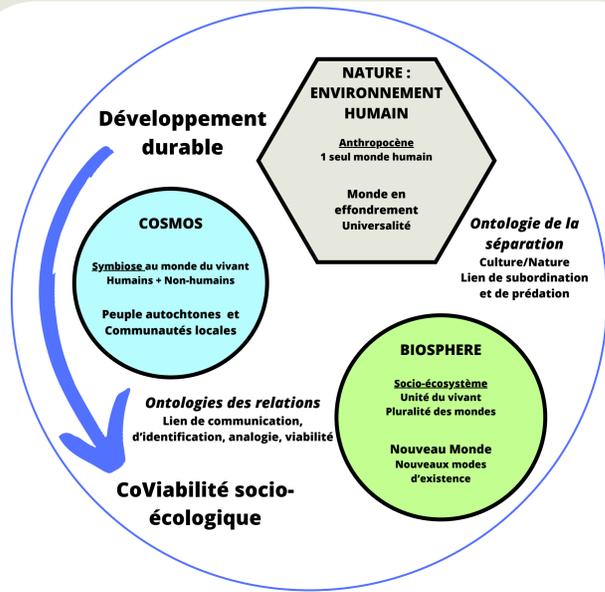
→ et on insiste, il n'y a de viabilité que par de la coviabilité !

11- L'ontologie coviabiliste, une ontologie transversale



© O. Barrière, partant des travaux de P. Descola (2005). Barrière et al. 2019. Coviability, Springer

12- Passer du « développement » des sociétés humaines à la viabilité des systèmes sociaux et écologiques



La coviabilité socio-écologique porte sur la viabilité des systèmes humains et non-humains, et non sur leur croissance économique capitaliste ou modèle de vie occidentale

La coviabilité nécessite de prendre en considération le rapport symbiotique entretenu par des communautés locales avec le vivant.

→ de là découlera une meilleure intégration des socio-écosystèmes

13- Le socio-écosystème : un espace de coviabilité contraint par un seuil de viabilité

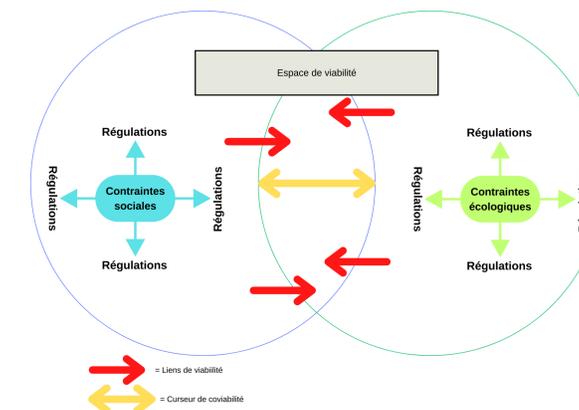
La coviabilité socio-écologique constitue un espace de viabilité à la fois des systèmes de sociétés humaines et des systèmes non-humains (ou écosystèmes).

Cet espace est limité par un seuil au-delà duquel on sort de la viabilité sociale et écologique.

↳ chaque espace dispose de ces propres contraintes et régulations qui vont participer aux interactions jusqu'à devenir un espace unique appelé socio-écosystème.

↳ la coviabilité s'étend plus ou moins, sous forme ici de « curseur », en fonction des niveaux de contraintes exercés.

L'exemple marquant est celui de la pression anthropique sur les écosystèmes soumis aux contraintes de besoin de ressources, comme l'eau ou la terre. Les effets de la contrainte de production du système capitaliste (consommation/déchets) conduit à des effets de destruction physique, ainsi qu'à une altération et une pollution chimique de toute la biosphère.



Les régulations permettent de faire face aux contraintes écologiques et sociales. Comment ?

En maintenant une trajectoire de viabilité (mouvement symbolisé par les flèches rouges).

Le fonctionnement du socio-écosystème se retrouve pleinement dans ce "jeu" des régulations dont l'objectif est le maintien au sein de l'espace de viabilité ou sa réintégration

Face à l'urgence climatique, un changement de paradigme s'impose.

→ dépasser un rapport de subordination et de prédation sur le vivant à un rapport relationnel permettant la viabilité du système monde.

L'objectif est de passer d'un environnement humain fondé globalement sur une économie capitaliste, définissant un anthroposystème*, à un socio-écosystème définissant la biosphère. Pour une transition écologique de la planète il s'impose de prendre acte de la relation symbiotique au sein du vivant entre les humains et les autres qu'humains.

*La racine grecque anthrôpos signifie homme, humain (anthropocentrisme : raisonnement qui place l'humain au centre de l'univers ; anthropocène : période où l'activité humaine est devenue une contrainte pour l'ère géologique). Ainsi, l'anthroposystème est une approche systémique basée sur les relations nature-sociétés, tout en avant le rôle des sociétés dans la construction des écosystèmes. Cette démarche s'inscrit dans un mode d'existence naturaliste, reposant sur un lien d'opposition entre nature et culture.

À retenir : dès lors, un faisceau d'indices doit être établi pour effectuer un diagnostic de coviabilité propre à un territoire donné et définir les régulations nécessaires à son maintien au sein de l'espace de viabilité.

D. Un enjeu planétaire : la santé commune (One Health)



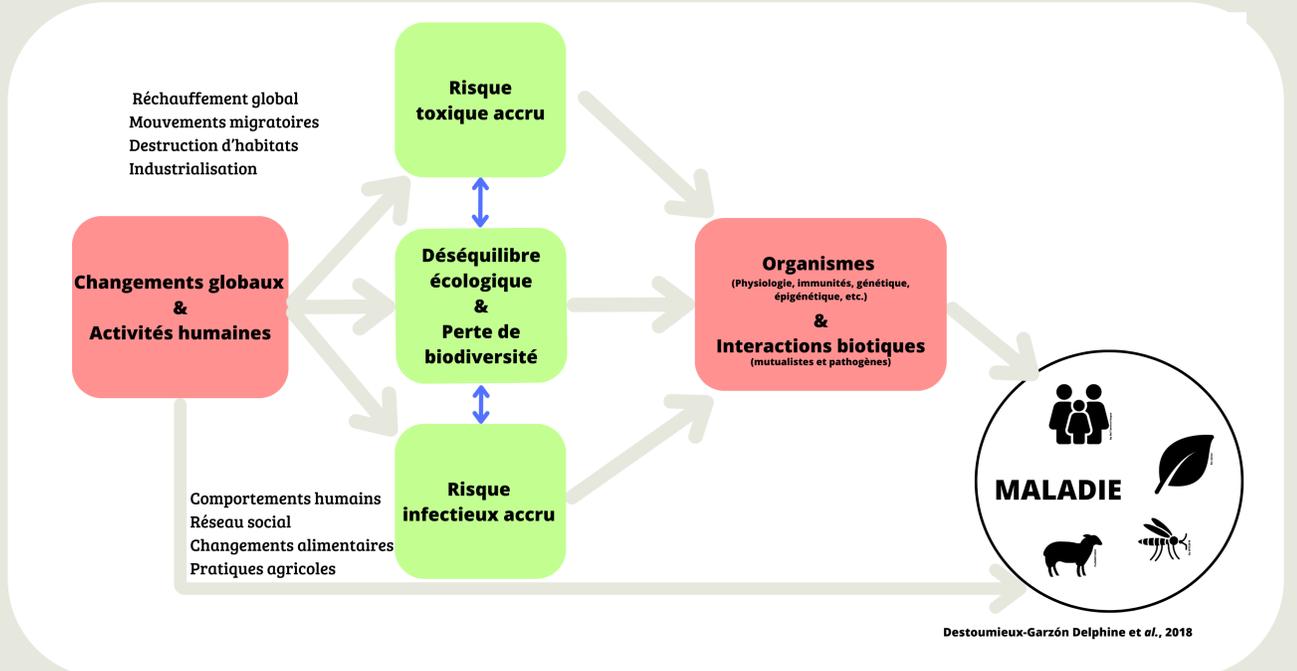
Face à l'émergence des zoonoses, des épizooties et des maladies infectieuses, One Health encourage la collaboration interdisciplinaire afin d'optimiser la santé des personnes, des animaux et de l'environnement.

14- La santé des sociétés humaines dépend de la santé de la biodiversité

Les épisodes épidémiques récents (Covid-19, variole du singe, Creutzfeldt-Jakob ou maladie de la vache folle) ont démontré que la santé humaine ne peut pas être considérée comme le seul prisme à étudier.

→ désanthropocentrer la sécurité sanitaire

Nécessité de décroiser les disciplines vétérinaires, médicales et **écologiques** pour une prise en compte commune de ces enjeux

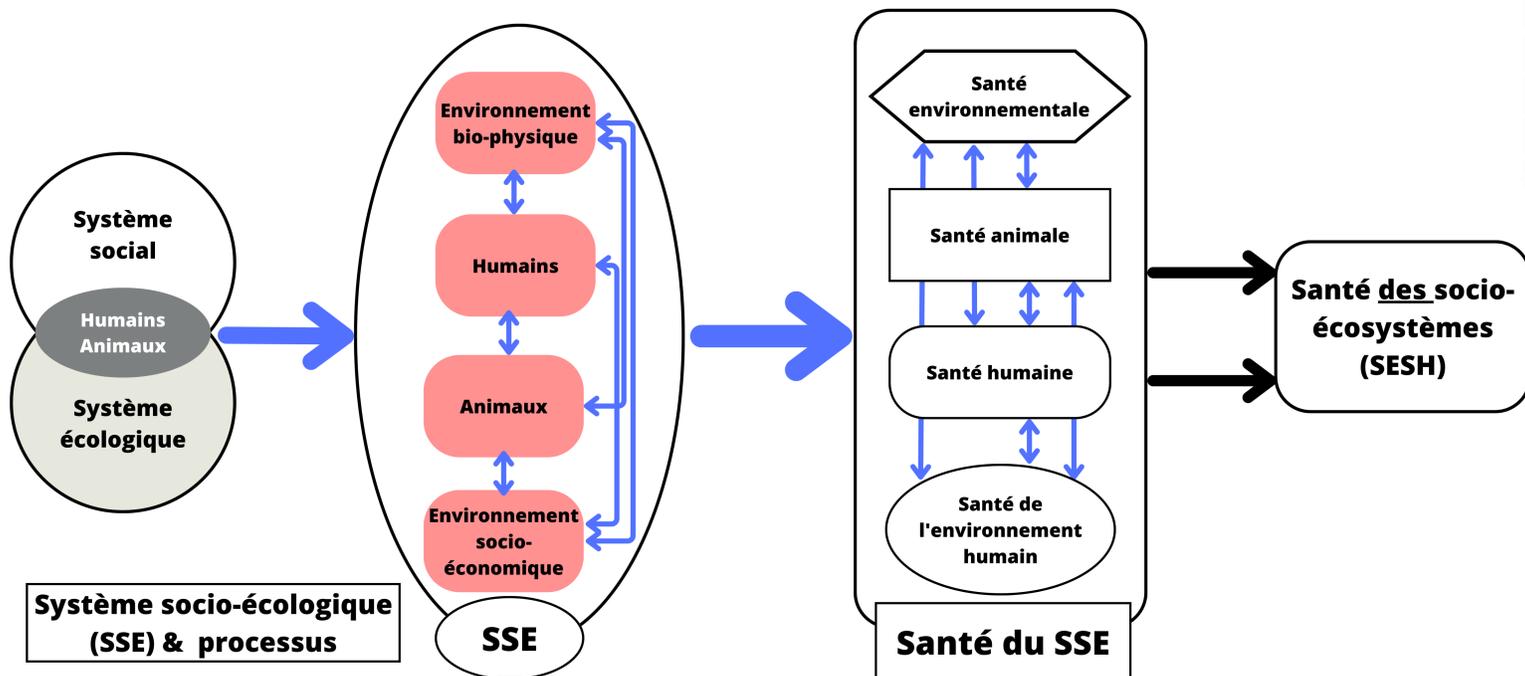


Destoumieux-Garçon Delphine et al., 2018

Approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

→ contribuer au bon fonctionnement du socio-écosystème

15- Le cadre opérationnel pour une approche One Health des territoires



De Garine-Wichatitsky Michel et al., 2021

Les données sanitaires humaines doivent être considérées comme interdépendantes de celles relatives aux écosystèmes et des non-humains.



Cadre opérationnel et transdisciplinaire* pour la mise en oeuvre d'une résilience sanitaire du territoire

- favoriser la compréhension du socio-écosystème local
- mise en place de groupes composés de parties prenantes (élus, habitants, experts, etc.).
- co-construction des modèles conceptuels de SESH et élaboration d'indicateurs sanitaires.

*Transdisciplinaire : science qui dépasse le cloisonnement des sciences, tout en incluant les populations locales.

Les données sanitaires humaines doivent être considérées comme interdépendantes de celles relatives aux écosystèmes et des non-humains.

Des actions concrètes

- meilleure prévention et anticipation des crises sanitaires à venir par une prise en compte des interdépendances au sein des socio-écosystèmes
- lutter contre le transfert des agents pathogènes
- promouvoir le maintien d'une grande diversité pour favoriser "l'effet de dilution" au sein des milieux
- garantir le bien être des écosystèmes, des humains et des non-humains.
- renforcer la capacité d'adaptation des agents pour prévenir et faire face à l'émergence des risques sanitaires (zoonoses, épizooties et maladies infectieuses).

À retenir : la santé commune applique le principe de la solidarité écologique, considérant que la santé des systèmes écologiques, des animaux et des plantes, et des systèmes humains est interdépendante.

E. Du concept à l'action :

parvenir à la coviabilité socio-écologique à l'échelle locale



En pratique, l'objectif est de parvenir à un état de coviabilité au sein du territoire par la régulation des rapports entre humains et non-humains.

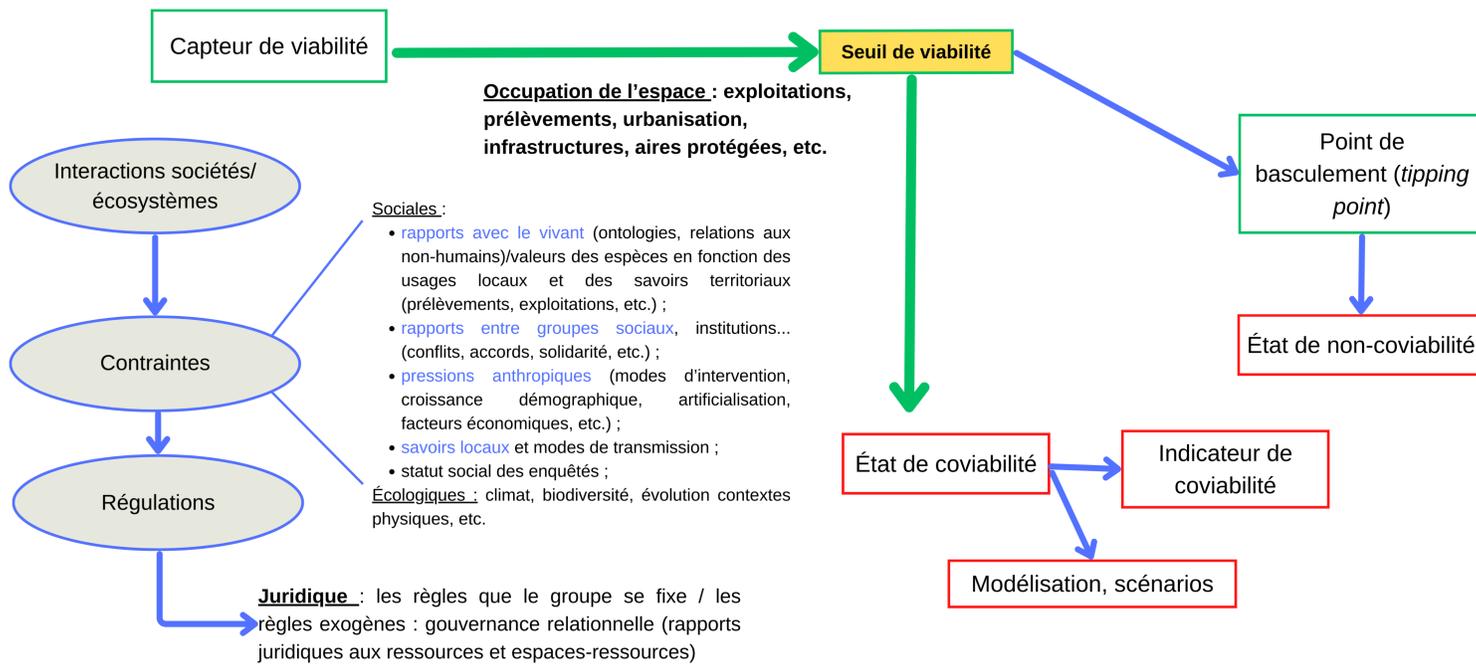
↳ Celle-ci tire sa légitimité par la co-construction d'un pacte de coviabilité socio-écologique avec tous les acteurs du territoire et de sa capacité à évoluer selon les réalités locales et la nécessité de s'adapter à l'urgence écologique.

↳ Cette intendance territoriale a vocation à interagir avec les échelles régionale, nationale, et internationale.

↳ Enfin, l'effectivité du pacte se manifestera au travers de prises de conscience des acteurs locaux et des diagnostics de coviabilité propres à chaque territoire concerné.

16- Déterminer la viabilité par un diagnostic de territoire

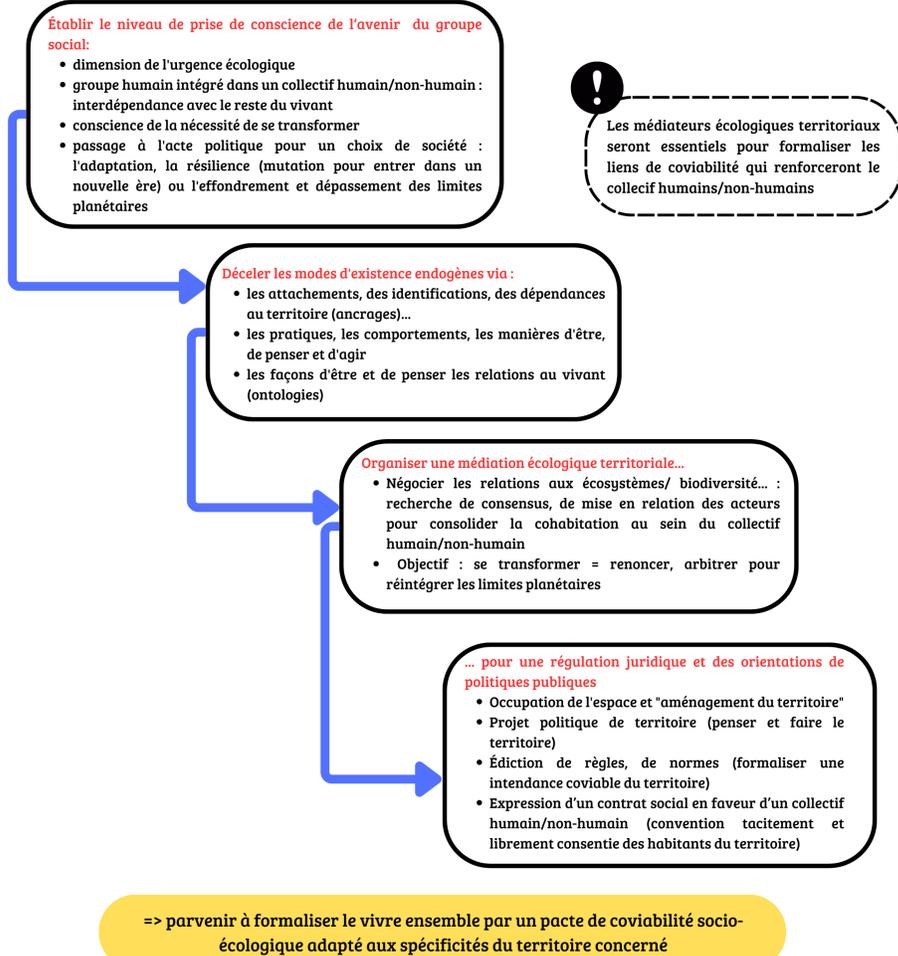
Du capteur au seuil de viabilité



Le maintien au sein du seuil de viabilité conduit à celui de la coviabilité.

L'état de coviabilité repose sur les interactions sociétés/écosystèmes, la prise en considération des contraintes sociales et écologiques, ainsi que des régulations qui y répondent.

17- Co-construire une régulation locale : le pacte territorial de coviabilité socio-écologique

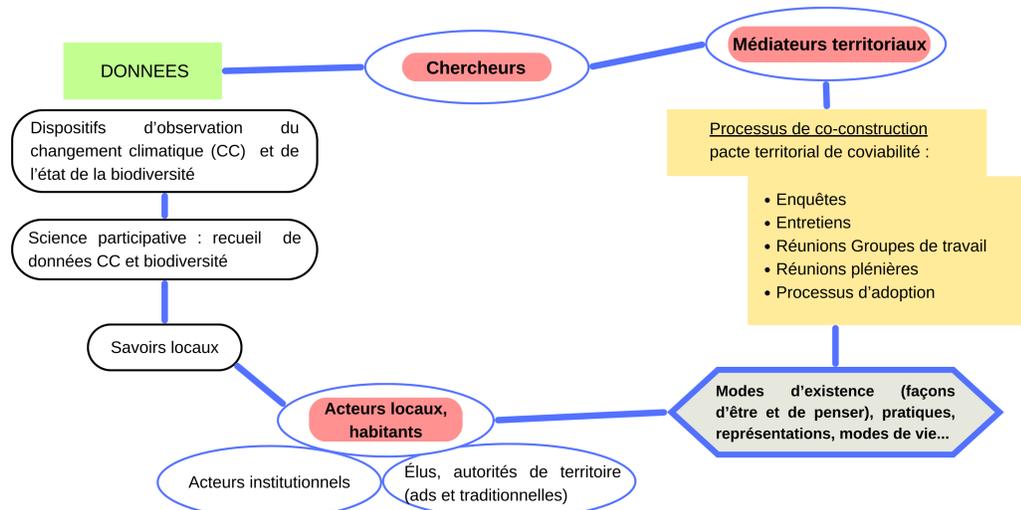


Définir les enjeux et les modes d'anticipation et d'adaptation à l'urgence écologique par la création d'un droit négocié

Co-construction d'un pacte de territoire évolutif suivant les besoins d'adaptation des territoires.

Le pacte se réalise par des réunions publiques et des groupes de travail thématiques préalablement définis par les acteurs locaux.

18- Un processus de co-construction pour une redirection écologique



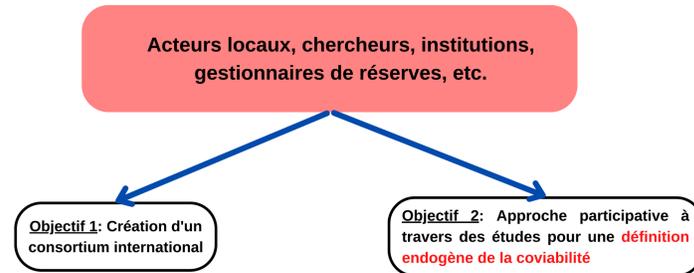
À retenir : le pacte de coviabilité socio-écologique a vocation à être adopté par les institutions locales et à entrer dans le droit commun (étatique) en partant du groupe social.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'urgence écologique exige que toutes **les sociétés anticipent, s'adaptent et se transforment pour éviter de disparaître**. Le paradigme de croissance économique des sociétés modernes accroît la pression de l'humanité sur la biosphère, générant le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, des pandémies et des crises sociales. **Le besoin d'adaptation est nécessaire pour éviter de disparaître.**

Le défi vital consiste à réintégrer l'humanité à la biosphère. Le projet Covpath travaille sur ce cadre de **mise en relation des sociétés avec le vivant à l'échelle des territoires** par la co-construction de pactes territoriaux. Le choix des sites du programme Man and Biosphere de l'UNESCO s'explique par l'objectif poursuivi par les réserves de biosphère de **réintégrer les humains dans le vivant**.

La création d'un consortium international



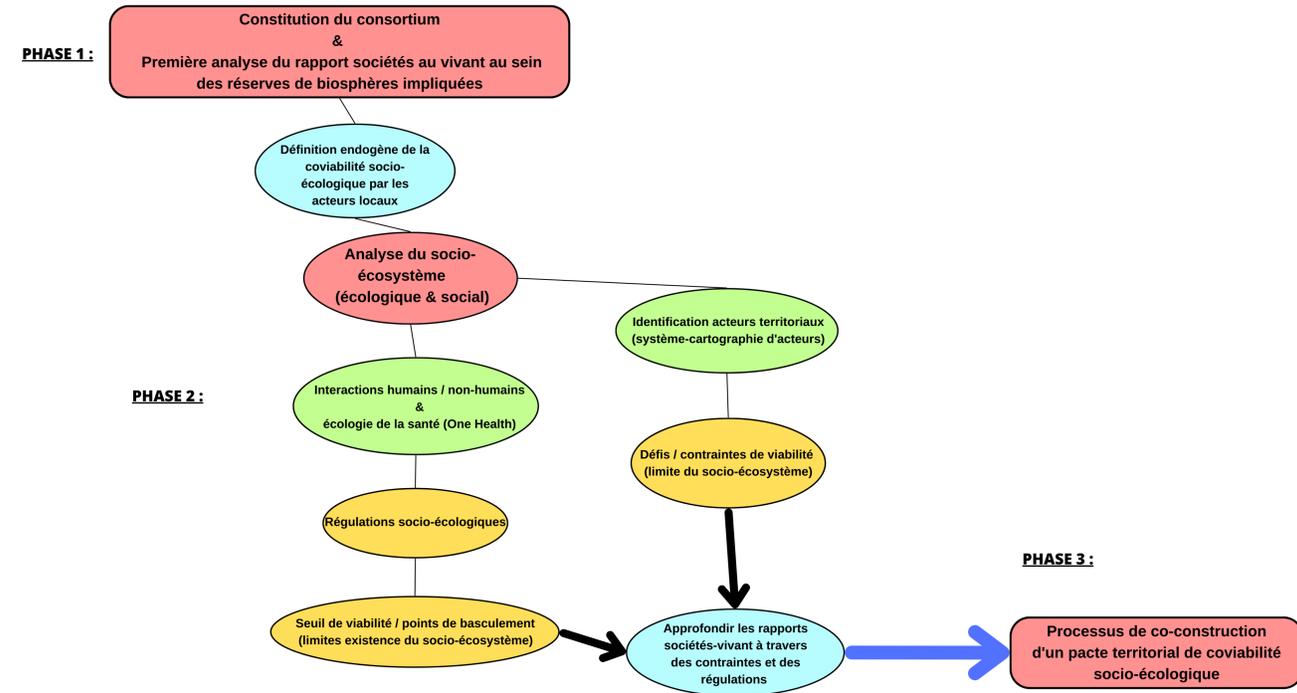
Méthodologie

Le projet COVPATH cherche une nouvelle voie d'existence des sociétés modernes face à l'urgence écologique par :

- ➡ l'identification de réserves de biosphère partenaires désirants s'investir dans ce modèle d'existence qu'est la coviabilité socio-écologique (réintégrer le territoire et ses habitants dans le vivant) ;
- ➡ la constitution d'un consortium composé de différents acteurs (le monde de la recherche, des institutions, les gestionnaires des réserves de biosphères partenaires, des acteurs territoriaux comme des pêcheurs, des éleveurs, des guides naturalistes, etc.) ;

Objectif : créer un réseau autour de la coviabilité en passant par les réserves de biosphère

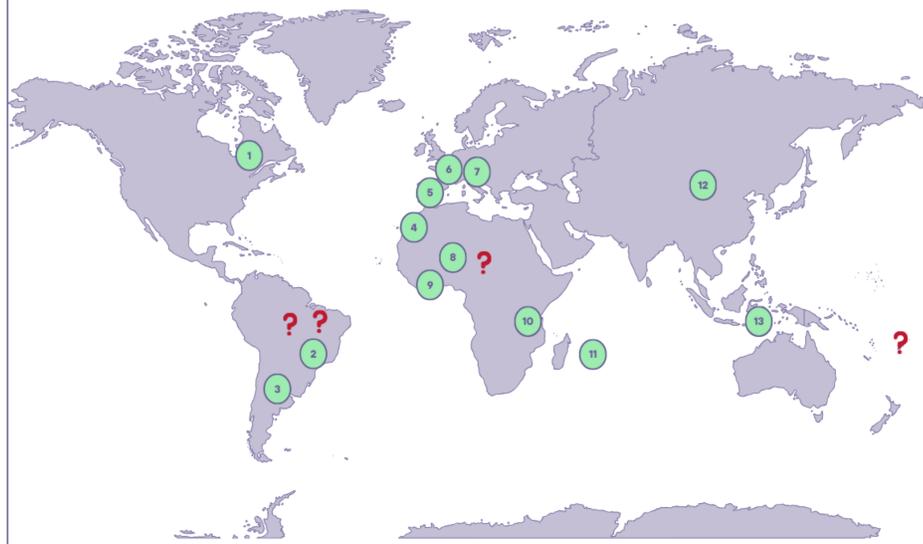
Différentes étapes du projet



Des territoires "Réserve de biosphère" de l'UNESCO-MAB partenaires

Réserves de biosphère partenaires du projet COVPATH

- 1 Charlevoix (Canada)
- 2 Cinturão Verde de São Paulo (Brazil)
- 3 Yungas (Argentina)
- 4 Oasis Sud Maroc (Marocco)
- 5 Ordino (Andorra)
- 6 Cévennes (France)
- 7 Monviso (France-Italy)
- 8 Mare aux hippopotames (Burkina Faso)
- 9 Basse vallée de l'Ouémé (Benin)
- 10 Malindi-Watamu (Kenya)



- 11 Mohéli Island (Comoros)
- 12 Khomym Tal (Mongolia)
- 13 Komodo (Indonesia)
- Caatinga (Brazil)
- Lac Fitri (Tchad)
- Fakarava (Tahiti - France)
- Da Mata Atlantica (Brazil)

Les apports du projet Covpath ?

- ➡ Une médiation territoriale pour aboutir à des **pactes territoriaux de coviabilité socio-écologique co-construit** entre tous les acteurs qui participent au territoire.
- ➡ Une **mise en relation des acteurs** entre réserves de biosphère du consortium Covpath.
- ➡ L'élaboration d'un guide sur les **interactions humains/non-humains** spécifique au territoire (analyse du socio-écosystème).
- ➡ Un site internet **coviability.com** et une base de données relationnelle